



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca

Courriel : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 612 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2019

PRENEZ AVIS, que lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2018, la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a adopté le « **RÈGLEMENT n° 612 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019** ».

La nature et l'effet sont de fixer les taux des taxes et les compensations pour l'exercice financier 2019. Les conditions de perception et les tarifs pour les biens et services divers y sont aussi spécifiés.

Ledit règlement est déposé au bureau municipal, situé au 1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Kingsey ce 17^e jour du mois de janvier 2019

Martine Bernier DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière